



16ème législature

Question N° : 11651	De Mme Emmanuelle Anthoine (Les Républicains - Drôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse >Manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire	Analyse > Manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire.
Question publiée au JO le : 26/09/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire. Dans la Drôme, des postes resteraient vacants, au détriment des jeunes du département. Cette situation de sous-effectif générerait effectivement des délais d'attente de 4 à 6 mois avant de pouvoir passer le permis de conduire. Or ce dernier est un outil essentiel pour la mobilité des jeunes adultes et un élément déterminant pour leur insertion sur le marché du travail. Les efforts déployés par le Gouvernement en matière d'insertion professionnelle sont ainsi en partie hypothéqués par ce sous-effectif chez les inspecteurs du permis de conduire. De même, le déploiement de la plateforme « Rdv Permis », qui s'est opéré dans la Drôme en février 2022, ne permet pas de réduire les délais d'attente. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures afin d'augmenter le nombre d'examinateurs pour le passage du permis de conduire afin de mettre un terme à cette situation de sous-effectif préjudiciable.